



Arrêté temporaire de travaux n° 24-AT-1512

Portant réglementation de la circulation

rue du Calvaire du 21/05/2024 au 31/05/2024

## LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Votre correspondant:

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

SERVICES TECHNIQUES Direction INFRA -PD/CN Tel: 01.47.29.50.50

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger

Fax: 01.47.29.48.22

Considérant que l'entreprise BMK communications va procéder à la réparation de fourreau bloqué rue du Calvaire,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation afin de maintenir la sécurité publique,

## **ARRÊTE**

Article 1: À compter du 21/05/2024 et jusqu'au 31/05/2024, face au 102 rue du Calvaire, sur une distance de 10 mètres, le temps des travaux, la circulation est interdite sur la voie de droite.

Article 2 : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toutes circonstances par l'entreprise BMK communications, si nécessaire le renvoi des piétons sur trottoir opposé, s'effectuera par les traversées existantes.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par BMK communications.

Article 4 : Madame Marnia ANSEUR (BMK communications) est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

> NANTERRE, le 2 Mai 2024 Le Maire de NANTERRE

Raphael ADAM

## DIFFUSION:

. COMMISSARIAT DE POLICE

. DLITP (MAIRIE DE NANTERRE)

Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)

. Madame Marnia ANSEUR (BMK communications)marnia.bmk@gmail.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication